

édito

L'année 2017 sera l'occasion de fêter les 40 ans de la loi sur l'architecture qui a, notamment, fondé les CAUE.

A cet égard, les Présidents de tous les CAUE de France seront reçus, le 3 janvier, à Paris par Mme la Ministre de la Culture et de la Communication, preuve, s'il en est, de l'intérêt porté aux CAUE par les plus hautes autorités de l'Etat.

Le CAUE de l'Ain fut, avec une huitaine d'autres départements, un précurseur de cette reconnaissance par la mise en place, avant la promulgation de loi, d'un poste de chargé de mission recruté par le ministère de la culture.

A partir de 1979, le CAUE de l'Ain, porté sur les fonds baptismaux et soutenu par le Conseil général de l'époque, fut présidé par M. Pierre CHAMBAUD, ancien maire de Péronnas, qui lui assura une assise incontournable pendant 20 ans, avant de passer le relai à M. Alexandre TACHDJIAN puis à M. Gilbert BOUCHON.

Le département de l'Ain, situé aux portes des métropoles lyonnaise et genevoise, a profondément évolué pendant cette deuxième moitié du XXe siècle, et l'on peut dire, sans fausse modestie, que le travail de conseil de l'équipe du CAUE a contribué à préserver son cadre harmonieux que nous apprécions tant aujourd'hui.

Pour manifester concrètement cette évolution, nous organisons, le 12 janvier 2017, le premier **Parcours d'architecture XXe dans le département de l'Ain**, à Bourg-en-Bresse, de la gare à la poste.

C'est le résultat d'un projet soutenu par la Région et la DRAC, pour mieux connaître notre riche patrimoine et ses conditions d'évolution, résultat que nous vous présentons dans ce numéro 3 de l'Echo du CAUE 01.

Après cette journée de lancement, le fruit de ce travail sera mis à disposition des scolaires, des touristes, des professionnels... dans l'objectif « de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage ».

C'est le texte et l'esprit, toujours d'actualité, de l'article 7 de la loi de 1977.

Bonne découverte.

Christophe FORTIN
Président du CAUE de l'Ain
Conseiller départemental
du canton d'Ambérieu-en-Bugey



40 ANS
LOI SUR
L'ARCHITECTURE
1977 2017



Résidence Pierre Goujon, Bourg-en-Bresse - 1972
Jacques Perrin-Fayolle, architecte



Maison Art Nouveau, Bourg-en-Bresse - Années 1910

entretien

Entretien avec Dominique Amouroux



Dominique Amouroux, vous êtes critique d'architecture contemporaine et historien de l'architecture du XXe siècle. Pourquoi travaillez-vous avec les CAUE ?

Que je donne une conférence, que je guide une visite ou que je rédige un livre, mon activité professionnelle est exclusivement dédiée à la diffusion culturelle de l'architecture. De leurs côtés, les CAUE jouent un rôle éminent pour permettre aux élus et aux publics de mieux connaître le cadre bâti dans lequel nous vivons et que nous continuons à faire évoluer. Nos occasions de collaborations sont multiples, pour valoriser ce qui se réalise aujourd'hui et pour présenter ce qui est digne d'intérêt dans notre héritage récent.

Qu'avez-vous réalisé avec eux ?

Au cours des deux dernières décennies, nos collaborations ont pris la forme de participations à des jurys de prix départementaux, à la conception d'expositions, à la rédaction d'ouvrages, à l'élaboration de visites, à la structuration de colloques. Plus récemment, j'ai été associé à la définition et à la mise en forme éditoriale d'un site internet original, un Observatoire des différentes formes d'interventions effectuées au XXIe siècle sur des édifices du XXe siècle, mis en ligne à l'adresse www.archi20-21.fr par l'Union régionale des CAUE Auvergne Rhône-Alpes, avec le soutien du Conseil régional.

.../...

sommaire

Edito
Entretien P. 1

DOSSIER Patrimoine du XXe P. 2-3

Actualités P. 4



Plus généralement, quel regard portez-vous sur l'architecture du XXe siècle ?

Le XXe est sans précédent dans notre histoire par le nombre « d'objets » architecturaux construits mais surtout par ses élans, ses bouillonnements, ses accès de fièvre, ses volte-faces et ses renoncements, ses rêves et ses écrasements contre les chocs du réel, son changement de style tous les vingt ans, son réveil des utopies tous les trente ans et son obstination à continuer de mettre en œuvre en 1999 ce qu'il savait déjà être condamné en 1850... Sans oublier le fait qu'il va avoir à « inventer » l'expression architecturale appropriée à de nouveaux types de bâtiments, du village de vacances à l'aérogare, de la station de métro à l'Hôtel de Région et à modifier profondément celle d'édifices apparemment aussi immuables qu'une église, un musée ou un palais de justice...

Que pensez-vous du département de l'Ain en matière d'architecture ?

L'Ain est un territoire qui m'apparaît géographiquement et intellectuellement écartelé.

Géographiquement entre ses zones de surchauffe urbaine et architecturale - ses espaces bordant la Suisse et l'agglomération lyonnaise - et ses oasis de stabilité calme - la Bresse, la Dombes et les contreforts du Jura. Mais, ces dernières peuvent aussi contenir des îlots palpitants comme le sont Bourg-en-Bresse et Oyonnax, ou comme le fut Hauteville avec ses puissants sanatoriums. Cette dichotomie des Pays de l'Ain se retrouve dans la construction intellectuelle selon laquelle ils se présentent, plus ruraux qu'urbains, plus paisibles que trépidants, plus verdoyants et gastronomiques que culturels... D'où le fait que les prouesses des ouvrages d'art soient plus remarquables que les expressions des bâtiments. À quand l'équivalent de la hardiesse plastique du Learning center de l'École polytechnique fédérale de Lausanne pour marquer l'entrée de l'Ain dans le XXIe siècle ?

Vous proposez un premier Parcours de l'architecture XXe sur Bourg-en-Bresse. Qu'apporte-t-il ?

Mon intervention ordonne et complète une petite partie du recensement effectué par l'équipe du CAUE afin de le rendre partageable au cours d'un trajet d'une heure, de la gare à la Poste. C'est à une redécouverte de la ville quotidienne qu'invite ce parcours. Au fil des haltes, il est question de ces moments où une ville se confronte à un événement (l'arrivée du chemin de fer), où des acteurs locaux entreprennent (la résidence Pierre Goujon), où les besoins collectifs reçoivent de nouvelles réponses quitte à changer d'emplacement dans la ville (la maternité, la Poste principale), où s'illustre le besoin de mémoire (les trois monuments de la place Pierre Goujon)... C'est aussi l'occasion de partager ces découvertes que réserve toute ville et notamment des espaces « secrets » qu'ils soient intérieurs (le hall d'entrée de la Chambre de Commerce et d'Industrie) ou paysagés (le parc centenaire du Conseil départemental). Le parcours célèbre des talents sollicités pour des projets exceptionnels (bâtir la première tour de Bourg !), des professionnels locaux auxquels ont été confiées des commandes de qualité (l'immeuble de logements de la Caisse d'épargne). C'est aussi l'occasion d'évoquer des reconversions réalisées (la Caisse d'épargne devenue Etude notariale), d'aborder la relation entre les architectes et les artistes, de mesurer l'impact local de mouvements esthétiques nés en Europe tels l'Art nouveau, l'Art déco ou le Style international.

Et ce premier parcours en appel d'autres, trois précisément, en cours de préparation, car le patrimoine de Bourg-en-Bresse est riche.

Propos recueillis par Bruno Lugaz

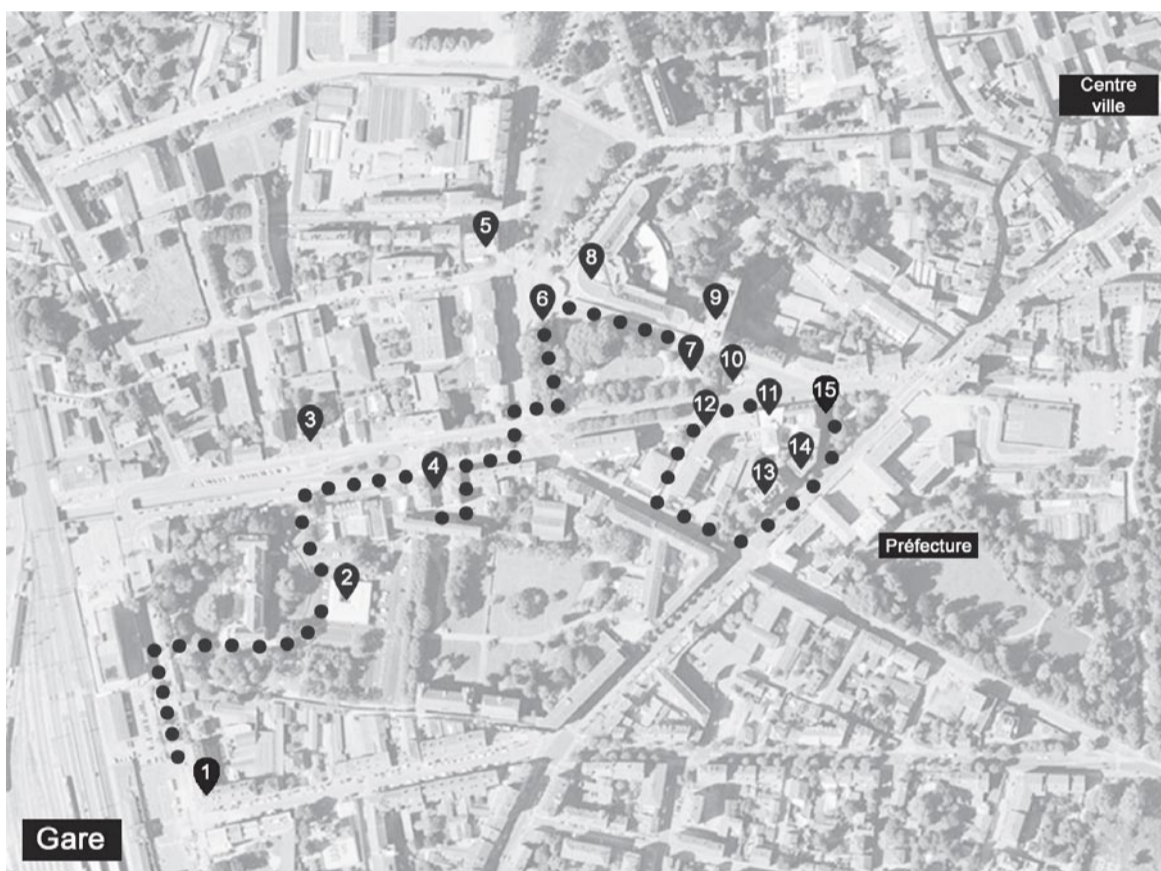
Intervenir aujourd'hui L'observatoire XXe - XXIe

PARCOURS XXe DANS L'AIN

BOURG-EN-BRESSE : de la gare à la Poste

Immeubles remarquables, monuments et équipements publics

Conçus comme des invitations aux promenades urbaines douces, ces parcours doivent permettre à un large public de découvrir une dimension inhabituelle de son cadre de vie. Chaque parcours attire en effet l'attention sur des édifices privés ou publics et explique en quoi ils reflètent les grandes tendances sociales, économiques, culturelles, esthétiques et techniques du XXe siècle. De parcours en parcours sont ainsi révélés les commanditaires, les concepteurs et les bâtisseurs des immeubles, des équipements, des monuments qui se sont progressivement intégrés au décor de la vie quotidienne.



Lorsque le XXe siècle débute, Bourg-en-Bresse a tout juste achevé ses percées urbaines. L'une d'elles s'ouvre dès le parvis de la gare. Conduisant vers le centre ville, elle est paradoxalement flanquée de deux immeubles dissymétriques. Là commence ce premier parcours de découverte et de mise en valeur de l'architecture que nous a légué le XXe siècle, centré sur des constructions et des monuments édifiés entre la fin des années 1900 et le milieu des années 1970.

Inspirées par l'Art Nouveau, les habitations (**immeuble 1**, **maison 3**) édifiées avant la première Guerre mondiale, accrochent sur leurs façades des entrées et des fenêtres aux formes irrégulières, encadrées par de discrètes décorations florales.

Dans l'entre deux guerres, les formes se géométrisent, l'insertion dans les gabarits urbains dicte l'organisation des volumes (**immeuble 4**), les façades tendent leurs balcons vers le grand air, synonyme de bonne santé, les appartements disposent des premiers éléments du confort moderne (eau chaude, sanitaires, chauffage central...) que généraliseront les ZUP.

Les progrès de l'hygiène et de la médecine et ces mêmes éléments de confort conduisent, par exemple, à transférer la maternité occupant des immeubles anciens boulevard de Brou vers un immeuble construit spécifiquement pour elle (**édifice 8**). Bas et symétrique, étirant ses chambres le long des deux avenues qui la longent, elle offre des terrasses aux personnels et aux patients.

Deux décennies plus tard, un immeuble de logements aux lignes vigoureuses lui fera face (**immeuble 5**).

L'image du mouvement moderne en béton armé s'exprime par l'ancienne école d'infirmières de Charles Curtelin dans le parc de la Madeleine (**édifice 2**).

En contrebas de l'ex-maternité, c'est une résidence (**immeuble 9**) qui attire le regard. Édifiée par un célèbre architecte lyonnais, Jacques Perrin-Fayolle, elle semble se remémorer dans son élancement vertical qu'elle n'est que l'ombre d'un ambitieux projet de tour qui entendait faire entrer la ville dans l'esprit conquérant de son temps.

Face à elle, de l'autre côté de la place des Quinconces, la longue façade incurvée de la Poste (**immeuble 12**) marque l'acharnement dont pouvait faire preuve un illustre architecte parisien alors auréolé par la reconstruction de Saint-Malo et la réalisation de l'usine marémotrice de la Rance, Louis Arretche. Il établira huit projets successifs avant que soit délivré le permis de construire de cet édifice public.

Les formes dépouillées de la Poste voisinent avec le verre et le métal d'un édifice judiciaire (**immeuble 11**) puis l'hésitation entre l'expression de la nouveauté et le respect de la tradition qui caractérise l'immeuble de la Chambre de Commerce (**édifice 15**) et son extension.

Si l'immeuble de logements voisin (**immeuble 14**) rappelle que la Caisse d'Épargne est, de longue date, un acteur de l'immobilier, il exprime aussi la capacité de cette institution à s'approprier l'esprit du temps (**immeuble 13**).

Après la découverte de la façade arrière de la Poste, la place des Quinconces que l'on rejoint à nouveau, dévoile deux monuments commémoratifs (**édifices 6 et 7**) et l'impressionnant Monument aux morts de la Première Guerre mondiale érigé par l'architecte Royer et le sculpteur Muscat en 1929 (**édifice 10**). Il clôt ce Parcours sur l'évocation des grands bouleversements du siècle et sur la place des artistes dans la cité.



Eglise Saint-Pierre Chanel, Bourg-en-Bresse - 1966
Pierre Pinsard, architecte

Le guide de l'URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes

L'Union Régionale CAUE Auvergne-Rhône-Alpes, avec ses partenaires DRAC et Conseil régional, porte le projet de la connaissance sur le patrimoine XXe. A cet effet, un site internet [www. http://www.archi20-21.fr/](http://www.archi20-21.fr/) a vu le jour pour conforter les CAUE dans leur rôle d'observation et d'analyse sur les réalisations les plus marquantes.

Cet observatoire permet d'aborder sous différentes thématiques les constructions du XXe en se demandant « à côté des grandes figures du patrimoine du XXe dont le Label XXe est un indicateur, qu'est-ce qui fait aujourd'hui patrimoine et quelles attitudes développer sur ces objets ou ensembles ? »

Les édifices réalisés au XXe siècle sont de plus en plus fréquemment concernés par les opérations de rénovation et de densification urbaines, par l'évolution de la qualité des services apportés à la population, par l'affirmation des exigences environnementales, par la contraction des cycles financiers, par l'évolution régulière des normes et par notre perception des standards du confort.

Parce que les problématiques des décennies successives du XXe siècle y ont résonné avec une ampleur toute particulière, parce qu'elle a été l'une

des régions prépondérantes des Trente Glorieuses et qu'elle a accueilli certaines des expériences architecturales et urbaines phares du siècle, la région Auvergne-Rhône-Alpes est même particulièrement en phase avec cette problématique.

Le guide Rhône-Alpes de l'architecture XXe, publié en 1982 puis revu et réactualisé en 2004, demeure à ce jour l'un des rares exemples d'inventaire régional approfondi mis à la disposition des professionnels et d'un large public, au travers d'un livre vendu à prix abordable, d'une

exposition itinérante et d'un CD-Rom.

Élaboré en collaboration avec un historien réputé et spécialiste de cette période, Bernard Marrey, il constitue le socle d'une connaissance sérieuse, richement documentée.

Identifier ce qui est digne d'intérêt constitue un préalable indispensable pour agir ponctuellement en connaissance de cause.

Cet inventaire, évolutif, n'a pas pour objet de cristalliser des objets construits mais d'inviter à considérer

avec une attention particulière des édifices parfois déjà lourdement modifiés au point que leur intérêt historique est devenu peu lisible.

Mais approcher la nouvelle destinée de ces réalisations est d'autant plus complexe que :

- les constructions de ce siècle sont plus nombreuses que celles de tous les siècles précédents réunis et concernent tous les domaines de la vie humaine ;
- le recul indispensable pour évaluer l'exemplarité d'un édifice n'est

souvent pas atteint surtout s'agissant des constructions 1975-1990 ;

- les praticiens usuels du Patrimoine et le grand public n'intègrent que très progressivement l'idée que des édifices de cette période puissent concerner cette notion ;
- les pratiques concrètes sont peu diffusées, peu analysées et donc peu partagées ;
- les bonnes pratiques restent de ce fait confidentielles.

Partager une histoire commencée en France et en Rhône-Alpes

La pratique des interventions sur les édifices XXe n'est pas nouvelle.

Bien que récente, elle possède même son histoire faite, comme toute histoire de situations et de réflexions préparant à des actions vécues comme autant de victoires, de défaites ou de péripéties mais

constituant toujours un progrès grâce aux connaissances acquises.

Le projet de destruction de la gare d'Orsay à Paris en est le témoignage le plus probant, tout comme la destruction des pavillons Baltard des Halles.

Les partisans de la préservation sont contraints d'argumenter.

Des équipes de recherche se développent avec surtout un travail d'historien.

Cette recherche s'étend ensuite aux premières réalisations en ciment

armé puis en béton et en béton armé.

Elle investit l'ensemble du territoire, examinant ouvrages d'art, édifices publics et constructions privées, traverse les styles et les techniques pour parvenir progressivement aux années 1960/1970. Bernard Toulhier

livre une première synthèse Mille monuments du XXe siècle.

Parallèlement des politiques publiques se mettent en place, comme la Loi sur l'architecture en 1977, avec la création des CAUE, ou en 1978 avec la proclamation de « 1980 Année du patrimoine ».

Inventorier et observer : se mettre en situation d'agir

Intervenir sur le XXe : huit postures constatées

De la plus distante à la plus radicale, huit postures gouvernent la façon d'envisager le rapport établi avec un édifice du XXe siècle.

Elles sont importantes car elles déterminent la façon d'entrer dans les exemples présentés sur le site de l'Observatoire du XXe mais aussi des spécificités dans les informations à restituer et donc dans la collecte à organiser.

DÉMOLIR

Action résultant de l'obsolescence d'une construction ou par l'évolution de son contexte (rénovation ou extension urbaine, modification des infrastructures ...).

LAISSER EN L'ÉTAT

Négligence d'un propriétaire, indivision prolongée, procès en cascade à la suite d'un accident mais aussi attitude volontaire de « laisse pourrir » pour contourner un désir de protection d'un édifice dont quelques années plus tard on ne pourra que diagnostiquer la ruine et donc la nécessité de démolir pour protéger la vie d'autrui.

AGRANDIR

Accroître la superficie d'un édifice ou d'un ensemble urbain existants en procédant par adjonction de volumes, conduit à aborder la question du dialogue entre esthétiques XXe et XXIe.

ENTRETIENIR

Attitude usuelle d'un propriétaire soucieux de préserver la valeur de

son investissement à travers le bon état général de son bien.

Rapportée à la notion de préservation de l'exemplarité du caractère originel de l'édifice, cette action apparaît néanmoins peu évidente à maintenir sur la durée.

RECONVERTIR

Changer l'affectation d'un édifice, lui insuffler une vocation nouvelle, est la plus observée des neuf postures. Sans doute parce qu'elle joue sur plusieurs registres.

RÉNOVER

Entre gros entretien, remise à neuf, modification des espaces liée à une évolution de l'usage, les frontières sont parfois minces, d'où ce regroupement thématique.

Dans les quatre cas, il devrait s'agir de permettre à un édifice de maintenir ou de retrouver ses qualités spatiales, techniques et esthétiques tout en prenant en compte les besoins fonctionnels actuels.

RESTITUER

Intervenir sur une partie dégradée - extérieure ou intérieure - d'un édifice pour la remettre en état dans le respect des caractéristiques d'origine dimensionnelle, matérielle, esthétique et technique.

Concerne en général, mais pas exclusivement, un édifice ISMH ou un édifice reconnu pour son exemplarité parmi les éléments du patrimoine XXe.

DÉPLACER

Bouger pour survivre ! Les années 1960 ont vu le démontage pierre par pierre de châteaux français admirés par des américains afin qu'ils soient remontés aux États-Unis.

Au début du XXIe siècle, certains pays pratiquent fréquemment le déplacement par camion de petits édifices.

Mais, il est exceptionnel que le déplacement constitue une perspective pour préserver un édifice XXe.



UNE DÉMOLITION EXEMPLAIRE
Magasin de meubles Transit, Bellegarde-sur-Valserine. Jean-Louis Chanéac, architecte - 1971



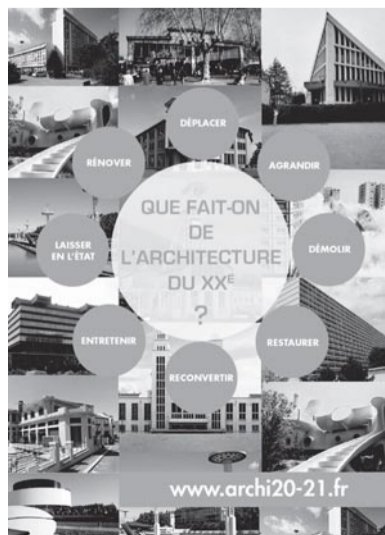
LAISSER EN L'ÉTAT
Les bains douches, Bellegarde-sur-Valserine
Max Lavergne, architecte - 1931



ENTRETIENIR
Opérations d'habitat Gradin-Jardin, Ambérieu-en-Bugey. Andrault-Parat, architectes - 1977



GLISSEMENTS D'APPARENCE ET D'ESPACES
Banque régionale de l'Ain, Bourg-en-Bresse
Cropier architecte - 1973



Source : Dominique AMOUROUX



Disparition d'Yves CLAYETTE

Le maire de Châtillon-sur-Chalaronne et Conseiller Départemental, fut administrateur au CAUE depuis avril 2004 et Vice-Président du CAUE depuis 2015.

Son intérêt pour l'architecture et le patrimoine nous manquera.

Lors de notre Assemblée Générale à Châtillon-sur-Chalaronne, le 25 juin 2010

Séminaire Densification douce maîtrisée

Dans le cadre de l'expérimentation sur « La Densification Douce Maîtrisée », engagée en partenariat avec la DDT, le deuxième séminaire a eu lieu le 25 novembre à Thil. Cette rencontre a permis de faire un premier bilan des ateliers participatifs qui ont eu lieu dans les communes de Prévessin-Moëns, Thil et Bourg-en-Bresse (quartier des Vennes) : implication des habitants, définition de la densité de construction qu'ils jugent acceptable, références partagées pour la définition de futurs projets concernant les terrains privés ou les espaces collectifs, avec des enjeux privés, publics, d'intérêt communal ou intercommunal.

Ainsi ont pu être posées les bases de l'étape suivante tournée vers la traduction en projet d'urbanisme.



Ateliers architecture, héritage et développement durable à Belley et Nantua

Avec l'aide de la DRAC et en collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, l'UDAP 01 et la DDT 01, le CAUE a encadré pendant une semaine début décembre 2016, une quarantaine d'étudiants, sur les communes de Belley et Nantua, retenues comme support de travail.

Des ateliers d'études et de projets sur le thème de la revitalisation d'un bourg patrimonial ont été mis en place. Une restitution publique sera programmée en 2017.



AINterpros du bâtiment Durable

La troisième session des AINterpros du bâtiment durable s'est déroulée à Montrevel-en-Bresse le 1^{er} décembre. Après la visite du lotissement du Grand Sillon, les participants ont pu échanger sur les techniques constructives mises en place dans cette opération expérimentale de logements de qualité à faible coût de Dynacité (architecte : Grégoire Magnien).

SCOT BUCOPA : "Quand les élus parlent aux experts"

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT BUgey COtière Plaine de l'Ain, le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie de projet grâce aux paysages.

Le CAUE de l'Ain en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires, a mis en place une série d'actions autour des paysages du BUCOPA.

A la suite des journées de RandoSCoT, le Syndicat Mixte du Bucopa a proposé aux élus de participer à un Atelier PaysageSCoT le jeudi 13 octobre 2016.

L'enjeu principal était de prendre le parti du paysage pour conduire des projets sur le territoire.

Par petits groupes, les élus ont eu l'opportunité de réaliser « des plans de paysages » sur le territoire du BUCOPA en répondant à trois exercices :



- Tout d'abord appréhender l'échelle du grand paysage en partageant aux groupes ses impressions personnelles, une anecdote, un vécu ou un souvenir sur le paysage.

- Un cas-pratique à l'échelle de la commune, avec une somme de consignes sur des questions d'occupation du sol, des circulations, des ambiances que l'on souhaiterait et/ou aimerait voir se développer sur le territoire

- Enfin ces deux premiers exercices ont permis de répondre, à l'échelle d'un site, à un programme réel, en cours ou complètement imaginé dans le but de tirer parti du paysage dans tout projet.

A la suite de cette série d'exercices, neuf élus porte-paroles désignés dans chaque groupe, ont présenté à l'ensemble de l'atelier les projets composés durant la soirée.



La dernière étape de ce travail s'est déroulée le mercredi 23 novembre à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à Chazey-sur-Ain. Les neuf élus, désignés porte-paroles lors de l'atelier du 13 octobre, ont présenté « aux experts » et à l'assemblée de 50 élus locaux et techniciens, le fruit de leur travail préalable.

Cette soirée fut riche d'échanges constructifs en faveur des transformations des paysages à l'œuvre sur le territoire du SCoT BUCOPA.

